

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

**Extrait du registre des délibérations
Séance du 16 mars 2023**

Conseillers en exercice : 38
Conseillers titulaires présents : 31
Pouvoirs : 5
Votants : 36

Date de convocation : 7 mars 2023
Date d'affichage : 8 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Étaient présents :

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, Madame BOURGUIGNON Valérie, , Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Monsieur GIOVANNONI Patrick, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Madame ROUEN Dominique, Monsieur Louis-Jean DOARE

Avaient donné pouvoir :

Madame MORELLI Marie-Laure à Monsieur ONETO Jean-François
Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal
Monsieur BAKKER Hubert à Madame COURTYTERA Véronique
Madame LENOIR Isabelle à Monsieur BENOIT Dominique
Madame CAPIROSSI Pascale à Madame ROUEN Dominique

Absents excusés :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre
Monsieur MONTAUSIER Sylvain

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DELIBERATION N°002/2023

OBJET : COMPTE-RENDU AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François Oneto, Président, relatif au compte-rendu au Conseil communautaire de l'exercice des pouvoirs délégués ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°015/2020 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 au terme de laquelle, le Conseil communautaire a délégué au Président, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les décisions intervenues depuis le précédent conseil communautaire et relatives aux points suivants :

Numéro d'acte	Objet	Dépenses engagées
089/2022	SDESM : Signature de l'avenant n°3 à la convention cadre et financière pour la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial (non réalisation des prestations prévues dans le cadre de la phase« Validation et consultations réglementaires » et la phase « Mobilisation/Concertation »)	Montant avenant n°2 62 683,50 euros TTC Nouveau montant des prestations avenant N°3 58 080,00 euros TTC
090/2022	EDF Ile-de-France : Signature du contrat groupé tarif EDF 2023 pour les équipements de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts : dojo, complexe de gymnastique, AGV Tournan-en-Brie et AGV Lésigny	Budget prévisionnel : 153 632 €/an HT
091/2022	SIFRAL : Installation de systèmes anti stationnements ZAE Eiffel à Tournan-en-Brie (poses d'enrochements et blocs de bétons) pour assurer la pérennité des travaux de rénovation	2 530 euros HT 3 036 euros TTC
092/2022	EIFFAGE ROUTE : Opération de salage des chaussées des ZAE de Gretz-Armainvilliers (intervention dans la nuit du 12 au 13 décembre 2022)	2 055 euros HT 2 260,50 euros TTC
001/2023	COLAS : Liaison douce gare de Tournan-en-Brie - Marché 19M015 résiliation du lot n°5 VRD - terrassement génie civil pour motif d'intérêt général à compter du 5 janvier 2023 (dossier non suivi par la SNCF)	Sous réserve du décompte de liquidation de l'entreprise COLAS (5% maximum du montant du marché soit 12 000 € HT)

002/2023	TRAVAIL ENTRAIDE : Signature du renouvellement du contrat de mise à disposition de personnel pour l'entretien du relais emploi de Gretz-Armainvilliers	Coût horaire 2023 22,94 euros TTC Maximum annuel fixé à 2 200 euros TTC
003/2023	ETAT : Autorisation à solliciter une subvention au titre de la DETR 2023 pour la modernisation de l'éclairage public des ZAE de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie (la commune d'Ozoir-la-Ferrière bénéficie déjà d'un contrat de performance)	Coût de l'opération : 98 965 euros HT Subvention sollicitée à hauteur de 79 172 euros (80 %)
004/2023	SCHILLER : Signature de l'avenant au contrat pour l'entretien d'un défibrillateur au complexe de gymnastique Emilie Le Pennec	202.40 euros HT 242.88 euros TTC à l'exception de la première année qui est offerte
005/2023	AHRB : Signature du contrat 2023 pour des prestations de dératisation des ZAE de Gretz-Armainvilliers et Tourman-en-Brie	964,26 euros HT 1 157,11 euros TTC par commune
006/2023	SEPUR : Signature du contrat 2023 pour le nettoyage urbain, balayage mécanisé des ZAE Ampère et Mare pinçon à Gretz-Armainvilliers (1 passage/mois)	10 546,14 euros HT 11 600,75 euros TTC
007/2023	SEPUR : Signature du contrat 2023 pour le nettoyage urbain, vidage des corbeilles de la ZAE Ampère à Gretz-Armainvilliers (1 ramassage hebdomadaire)	6 600,00 euros HT 7 920,00 euros TTC
008/2023	EIFFAGE ENERGIE : Signature du contrat 2023 pour l'entretien de l'éclairage public des ZAE Ampère et Mare Pinçon à Gretz-Armainvilliers	7 435 euros HT 8 922 euros TTC
009/2023	CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE : Autorisation à solliciter une subvention au titre du « bouclier sécurité » pour l'installation d'un système de vidéoprotection au complexe de gymnastique Emilie Le Pennec	Coût de l'opération : 10 401,24 euros Subvention sollicitée à hauteur de 3 120,40 euros (30 %)
010/2023	ETAT : Demande de subvention au titre de la DETR 2023 pour l'installation d'un système de vidéoprotection au complexe de gymnastique intercommunal (modification du plan de financement prévisionnel de la délibération n°059/2022 à la demande du service instructeur)	Subvention sollicitée à hauteur de 5 200,62 euros (50 %)
011/2023	SELDON FINANCE : Abonnement à la plateforme Webdette confort permettant l'accompagnement de la CCPB pour accéder aux outils de gestion de la dette	2 300 euros HT 2 760 euros TTC
012/2023	ETAT : Demande de subvention au titre de la DSIL 2023 pour la construction du centre aquatique intercommunal (complément apporté au plan de financement prévisionnel sollicité par le service instructeur)	Subvention sollicitée à hauteur de 500 000 euros
013/2023	DUFAY MANDRE PAYSAGE : Signature de l'avenant 1 au marché 22M001 portant sur l'entretien des espaces verts de la CCPB (ajout de l'entretien des espaces verts de la liaison L12 et réévaluation des prestations pour le complexe de gymnastique intercommunal pour 3 tontes supplémentaires)	Montant marché initial fixé à 70 000 euros HT annuel maximum Dépenses avenant 1 : + 1 478,75 euros HT + 1 774,50 euros TTC Montant du marché 2023 : 53 378,60 euros HT 64 054,32 euros TTC
014/2023	EIFFAGE ROUTE : Opération de salage des chaussées des ZAE de Gretz-Armainvilliers (intervention dans la nuit du 25 au 26 janvier 2023)	2 150 euros HT 2 580 euros TTC
015/2023	SVP MANAGER : Signature du contrat d'abonnement 2023 pour les services d'information et d'aide à la décision pour accompagner la CCPB	Coût mensuel : 1 055,90 euros HT 1 267,08 euros TTC
016/2023	WIAME AXE : Signature du marché 23M001 pour la réalisation de prestations de sécurisation routière sur la RN4 dans le cadre du projet de demi-échangeur des ZAE de Gretz-Armainvilliers et Presles-en-Brie	3 000 euros HT 3 600 euros HT

017/2023	EN.OM.FRA : Signature du marché 22M008 pour la réalisation des prestations géotechniques - mission G2 AVP + PRO - dans le cadre du projet de demi-échangeur des ZAE de Gretz-Armainvilliers et Presles-en-Brie	25 45 euros HT 31 134 euro TTC
018/2023	EVA : Signature du marché 23M002 pour la prestation de réalisation du dossier de déclaration loi sur l'eau dans le cadre de la construction du centre aquatique intercommunal	7 500 euros HT 9 000 euros TTC
019/2023	PAREAU : Signature du marché 22M009 pour la réalisation des prestations de défrichage sur l'accotement Sud de la RN4 au niveau des ZAE de Gretz-Armainvilliers et Presles-en-Brie dans le cadre du projet de demi-échangeur	8 748 euros HT 10 947,60 euros TTC
020/2023	SEPUR : Signature du contrat de prestation pour l'enlèvement des dépôts sauvages de la ZAE Mare Pinçon à Gretz-Armainvilliers	825 euros HT 990 euros TTC
021/2023	TANGENCE : Signature du contrat d'accompagnement de coaching et de formation (séminaire pour l'équipe, 17 agents)	2 880 euros
022/2023	GYMNOVA : Signature de l'avenant au marché 19M008 pour des modifications réalisées dans le respect des règles du code de la commande publique	Montant avenant : 5 380,36 euros HT 6 456,43 euros TTC Nouveau montant du marché : 324 983,46 euros HT 389 980,15 euros TTC
023/2023	ONZE HEURES ONZE : Signature du contrat pour la prestation de régie générale et de développement du festival de jazz intercommunal 2023	4 000 euros HT 4 800 euros TTC
024/2023	SHAKE THAT SWING : Signature du contrat pour l'organisation et l'animation du bal swing inscrit au programme du festival de jazz intercommunal 2023	4 195 euros HT 5 034 euros TTC
025/2023	DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE : Demande de subvention au titre du programme d'aide en faveur des festivals et manifestations à rayonnement local pour l'organisation du festival de jazz intercommunal 2023	Coût de l'opération : 53 350 euros Subvention sollicitée : 10 000 euros (18,70 %)
026/2023	SACEM : Demande de subvention au titre du programme d'aide « festivals musiques actuelles et jeune public » pour l'organisation du festival de jazz intercommunal 2023	Coût de l'opération : 53 350 euros Subvention sollicitée : 10 000 euros (18,70 %)
027/2023	ALYCE : Notification du marché 22M011 pour la prestation d'enquêtes de circulation et de comptages routiers dans le cadre du projet RER vélo	6 350 euros HT 7 620 euros TTC
028/2023	AUDDICE BIODIVERSITE : Notification du marché 22M012 pour la mission de prestations de diagnostics des zones humides sur le parcours du RER vélo	7 050 euros HT 8 046 euros TTC
029/2023	VERITAS SECURITAS DIRECT : Prolongation des contrats d'abonnement de télésurveillance pour le dojo intercommunal afin de garantir la sécurité du site	Installation n°1 65 euros HT 78 euros TTC Installation n°2 57,00 euros HT 68,40 euros TTC
030/2023	ADGCF : Adhésion à l'association des directeurs généraux des communautés de France pour l'année 2023	160 euros

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Prend acte de l'usage des décisions prises en vertu de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

**Pour extrait conforme,
Ozoir-la-Ferrière, le 16 mars 2023**

**Le Président,
Jean-François Oneto**



**La secrétaire de séance,
Christine Fleck**

